

## **COFIN 2023 - Préavis no 47 / 2023**

### **Changement des installations frigorifiques de l'auberge communale de La Charrue**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de ses membres Messieurs Henri Pisani, Président, Simon Schülé, Philippe Noël et de Mesdames Filomène Garcia et Ariane Morand s'est réunie le lundi 27 novembre 2023 en présence de Messieurs les municipaux Denis Favre et Patrick Oppliger à la maison de commune afin d'examiner le préavis N° 47/2023 cité en titre.

Nous les remercions pour les informations fournies et les réponses à nos questions durant cette séance.

La COFIN s'est encore réunie le mercredi 29 novembre 2023 et le lundi 4 décembre afin de statuer et rédiger son rapport.

### **Préambule**

Par ce préavis, on demande à notre conseil d'approuver un montant de CHF 32'000.- pour le remplacement du système de refroidissement de la chambre froide de l'auberge communale.

Celles-ci ont montré des signes de faiblesse durant l'été 2023, en particulier pendant le mois d'août extrêmement chaud.

D'après une analyse effectuée par l'entreprise Frigogel, basée à Crissier et spécialisée dans les installations frigorifiques, le système de refroidissement de la chambre froide n'a pas montré de défaillance technique. Il n'est simplement pas dimensionné pour remplir sa tâche dans les conditions extrêmes observées en août 2023. De nombreux autres établissements de notre région ont rencontré les mêmes problèmes au cours de cet été.

La période idéale pour effectuer les travaux y relatifs est la saison froide afin de minimiser à moindre coût les risques de pertes de denrées.

### **Analyse**

L'installation actuelle date de 1998, elle a donc 25 ans. La chambre froide elle-même ne cause pas de problème, c'est la puissance du système de refroidissement qui a besoin d'être augmentée.

La perte pour les exploitants du restaurant découlant de l'élimination de nourriture en août n'a pas été évaluée. Elle a cependant été limitée par la mise en place de solutions de fortune au prix de travail supplémentaire.

La COFIN a demandé si l'option de mettre le montant au budget 2024 et amortir sur un an plutôt que de présenter un préavis et d'amortir le montant sur 10 ans avait été considérée.

La décision a été prise après la préparation du budget, et le préavis a l'avantage de présenter de manière plus approfondie la raison de l'investissement au conseil.

## COFIN 2023 - Préavis no 47 / 2023

Changement des installations frigorifiques de l'auberge communale  
de La Charrue

### Position de la COFIN

La situation de cet été n'a pas de raison de ne pas se représenter dans le futur. L'urgence de l'amélioration est relative, mais le moment semble opportun pour effectuer les travaux. Le montant demandé pour une amélioration à long terme de notre auberge communale est acceptable.

### Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus la Commission des finances accepte à l'unanimité de ses membres le préavis no 47/2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 47/2023 adopté en séance de Municipalité du 13 novembre 2023 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE :

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 32'000,00 TTC pour le changement des installations frigorifiques de l'auberge communale de La Charrue ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Le rapporteur :

Romanel, le 4 décembre 2023



**Simon SCHÜLÉ**

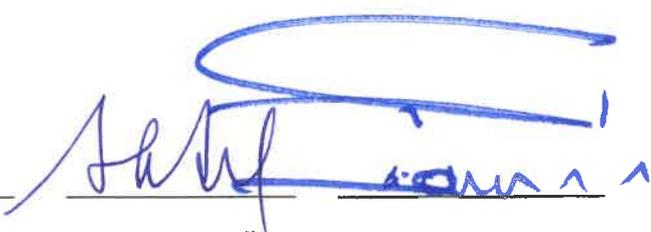
Les autres membres :



**Filomène GARCIA**

Morand A.

**Ariane MORAND**



**Philippe NOËL**

**Henri PISANI**